

CIAS

Astarac Arros en Gascogne

Compte rendu de séance du Conseil d'Administration
Séance du 23 Juin 2021

Date de la convocation : 17/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 16

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 17 Juin 2021, s'est réuni en séance le 23 Juin 2021 à 18h00 à la salle des fêtes de la Commune de Sainte Dode sous la présidence de Céline SALLES, Présidente, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour sur proposition de la présidente :

- Point sur l'évaluation externe de l'EHTM

Finances :

- 1/ Décisions modificatives n°1 EHTM
- 2/ Décisions modificatives n°1 SSIAD
- 3/ Décisions modificatives n°2 SSIAD

Questions diverses

Présents : C Salles, A Bourdalle, C Daujan, S Lahille, P Ducombs, C Bonnassies, C Magnat, D Artagnan, M Cousse, G Despaux, P Domenichi, C Lascombes

Absents excusés : F Le Ny

Absents non excusés: G Tanques, C Maupeu, J Roncalez

Secrétaire de séance : A Bourdalle

Présidence de séance et secrétariat :

Mme Céline Salles est désignée en qualité de Présidente de séance.

Mme Annie Bourdalle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*
* * *

Les points suivants ont été examinés et ont fait l'objet de délibérations:

Paraphe

Question 1 : Budget principal CIAS 2021– Décision modificative n°1

Madame La Présidente expose à l'assemblée que des ajustements s'avèrent nécessaires sur le budget principal 2021 du CIAS. Le résultat d'exploitation reporté doit être diminué de 3 138,05 € afin d'être en adéquation avec la délibération n°2021-09 du 12/04/2021.

Il est proposé de modifier les lignes budgétaires par la décision modificative n°1 suivante :

SECTION : INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
	0,00 €		0,00 €
SECTION : FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 : Dépenses imprévues	-3 138,05 €	002 : Résultat d'exploitation reporté	-3 138,05 €
	-3 138,05 €		-3 138,05 €
TOTAL DEPENSES	-3 138,05 €	TOTAL RECETTES	-3 138,05 €

Au vu de l'exposé de Mme la Présidente, Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les ajustements budgétaires proposés ci-dessus,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires aux articles cités,
- **D'autoriser** La Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Question 2 : Budget annexe EHTM 2021– Décision modificative n°1

Par courrier en date du 2 mars 2021, le Conseil Départemental du Gers a notifié au CIAS Astarac Arros en Gascogne la **décision tarifaire 2021** afférente à l'EHTM de Montaut. En conséquence, Madame La Présidente expose à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les prévisions de recettes votées au **budget primitif 2021** et de les diminuer de – 9 943,00 € € pour s'accorder avec cette décision. Elle propose de modifier les inscriptions budgétaires par la décision modificative n°1 suivante qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTION : INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
	0,00 €		0,00 €
SECTION : FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
64111 (012) : Rémun. Personnel non médical	-9 943,00 €	731118 (017) : Dotation Dpt dépendance	-9 943,00 €
		7341861 (017) : Participation de l'usager - hébergement	-1 700,00 €
		778 (019) : Autres produits exceptionnels	1 700,00 €
	-9 943,00 €		-9 943,00 €
TOTAL DEPENSES	-9 943,00 €	TOTAL RECETTES	-9 943,00 €

Paraphe

Au vu de l'exposé de Mme la Présidente, Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les ajustements budgétaires proposés ci-dessus,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires aux articles cités,
- **D'autoriser** La Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Question 3 : Budget annexe SSIAD 2021– Décision modificative n°1

Par délibération n°2020-15, le conseil d'administration réuni sous la présidence de Céline SALLES, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2019** du budget annexe SSIAD dont les résultats, conformément au compte de gestion, constitue un excédent de **47 130,72 €**.

Il est proposé d'affecter ce résultat excédentaire de fonctionnement au budget primitif 2021 comme suit :

- Fournitures médicales : 4 500 €,
- Soins infirmiers : 10 000 €,
- Personnel intérimaire : 8 000 €,
- Autres personnels extérieurs : 12 000 €,
- Formations : 5 000 €,
- Maintenance informatique : 4 000 €,
- Réserve de compensation des déficits 3 630,72 € au compte 106860.

Madame La Présidente propose de modifier les inscriptions budgétaires par la décision modificative n°1 suivante :

SECTION : INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
Sous-Total dépenses d'investissement	0,00 €	Sous-Total Recettes d'investissement	0,00 €
SECTION : FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6066 (011) : Fournitures médicales	4 500,00 €		
611181 (011) : Soins infirmiers	10 000,00 €		
62118 (012) : Personnel intérimaire-Autres	8 000,00 €		
6218 (012) : Autres personnels extérieurs	12 000,00 €		
62281 (012) : Formation	5 000,00 €		
61561 (016) : Maintenance informatique	4 000,00 €		
Sous-Total dépenses de fonctionnement	43 500,00 €	Sous-Total Recettes de fonctionnement	0,00 €
TOTAL DEPENSES	43 500,00 €	TOTAL RECETTES	0,00 €

Au vu de l'exposé de Mme la Présidente, Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les ajustements budgétaires proposés ci-dessus,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires aux articles cités,

Paraphe

- **D'autoriser** La Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Questions diverses

La clôture de la séance a ensuite été prononcée.

Villecomtal sur Arros, le 24 Juin 2021.

La Présidente,

Céline SALLES.

Paraphe